

Gendarmerie de la Gironde : interpellation d'un incendiaire au Teich

C'est sur sa page [facebook](#) que la Gendarmerie de la Gironde annonce l'interpellation d'un incendiaire au Teich

« Le vendredi 27 avril, à 19 h 05, un feu détruit 400 m2 de pinède en bordure de l'A 660, à proximité du cimetière du TEICH.

Un véhicule et un homme sont repérés sur les lieux. A 19 h 15, les pompiers signalent à la gendarmerie un 2ème incendie au lieu-dit chante-cigale sur la même commune.

A 21 h 05, un 3ème départ de feu est signalé au parc de loisirs Accrobranche puis un 4ème au niveau de la salle communale du lac de la Magdeleine.

La personne signalée sur le premier fait est connue des services de gendarmerie pour des faits similaires. Un dispositif de recherches est mis en place par la compagnie de gendarmerie départementale et le commissariat de police d'ARCACHON en vue de localiser la personne soupçonnée.

A 21 h 15, un accident de la circulation impliquant le véhicule recherché est signalé sur la commune du TEICH. Il s'agit de l'individu signalé qui, sous l'emprise de l'alcool, est interpellé puis placé en garde à vue.

Jugé le lundi 30 avril en comparution immédiate devant le tribunal correctionnel de BORDEAUX, cet individu a été condamné à 18 mois de prison ferme sans mandat de dépôt, 5 ans de mise à l'épreuve, obligations de soins et pose d'un bracelet électronique.

Félicitations aux militaires de la compagnie d'ARCACHON pour

la résolution de cette belle affaire ! »

